

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> A
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 7528	Société : R.A.M.	168824	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	Autre :	
Nom & Prénom : ANBARI Fatima			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 06692789392		Total des frais engagés : 92414700	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr Anwar El AALAM Chirurgie Générale 119 Bd de Bourgogne - Casablanca Tél. : 05 22 47 10 34			
Date de consultation :			
Nom et prénom du malade : ANBARI Fatima Age : 34			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfan			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Dr Anwar El AALAM Chirurgie Générale 119 Bd de Bourgogne - Casablanca Tél. : 05 22 47 10 34			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at ^l médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : Casablanca Le : 20 JUIL. 2023 Signature de l'adhérent(e) : R. BOUAFIA			
MUPRAS ACCUEIL R. BOUAFIA			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/01/23	VR		300 DA	INP : 091016065 Dr Anwar EL AALAMI Chirurgie Générale Bouroojeed Hospital Signature : 

EXECUTION DES ORDONNANCES DES ENFANTS

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	PHARMACIE DR BOUAFI Nadia Membre de la Chambre des Pharmaciens de Bourgogne 34, Rue 15 ^e arr ^e Casablanca Tél: 06 22 20 80 44 - Casablanca 2023.
ARMACIE DES ENFANTS DR. BOUAFI Nadia 34, Rue 15 ^e arr ^e Casablanca 06 22 20 80 44 - Casablanca	29/05 2023.	2023.

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. Anwar EL AALAM

Spécialiste
Chirurgie Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Ancien Assistant des Hôpitaux de Montpellier
Ex. Chirurgien des Hôpitaux Militaires
Chirurgie Digestive, Gynécologique,
Cœliochirurgie, Proctologie
(Hémorroïdes Fissures, Fistules)
Echographie Générale

Casablanca, le

20/05/2011
Dr. Anwar EL AALAM
Chirurgie Générale
119, Bd de Bourgogne - Casablanca
Tél. : 05 22 47 10 34

Dr. Anwar EL AALAM
Chirurgie Générale
119, Bd de Bourgogne - Casablanca
Tél. : 05 22 47 10 34

LOT 211481
EXP 04/2024
PPV 52.80DH

خريج كلية الطب بمونبولي
مساعد سابق بمستشفيات فرنسا
جراح سابق بالمستشفيات العسكرية
اختصاصي في : جراحة الجهاز الهضمي
أمراض النساء، جراحة الشرج (ال بواسير)
راحة بالمنظار

Dr. Anwar EL AALAM

52.80
1100 les longs 55
22.50 1fis/1
11500 fons
13400 2fis/1
31 6 fons 115
114.60 1fis/1
91 1000 fons 115
114.300 21 3fis/1
51 Rhinolo 5/10 l & 2Bk
2fis/1



Dr. Anwar EL AALAM
Chirurgie Générale
119, Bd de Bourgogne - Casablanca
Tél. : 05 22 47 10 34

LOT : 230402
EXP : 02/2026
PPV : 14.30DH
LOT N° : 230014

LOT : 230014
EXP : 01/2026
PPV : 14.30DH